# RÈGLEMENT BISCATRAIL
# Édition 2025

L’évènement « BISCATRAIL » édition 2025 organisé par l’amicale Biscatrail se déroulera du 29 au 30 novembre 2025 et comportera 4 épreuves.

## Article 1 : Date de l'évènement

Du samedi 29 Novembre 2025 au Dimanche 30 Novembre 2025

## Article 2 : Date de la course

Dimanche 30 Novembre 2025

## Article 3 : Épreuves et horaires

- Départ 10 kms : 09H30
- Départ 18 kms : 09H00
- Départ 32 kms en moins de 4 heures 45 min : 08H30
- Départ 10 kms randonnée sportive en moins de 2 heures : 09H45

## Article 4 : VILLAGE ET ALENTOURS DE LA ZONE COURSE

Camping CAMPÉOLE Plage SUD, 230 rue des bécasses, 40600 Biscarrosse

## Article 5 : Droit de participer

- Les épreuves sont ouvertes aux non licenciés et aux licenciés de certaines fédérations sportives à partir de 16 ans.
- Le certificat médical, devra être fourni lors de l'inscription en ligne, au moment du retrait de dossard ou pour un changement de concurrent.
- Un Parcours Prévention Santé (PPS) peut être présenté
- Les licences acceptées pour prendre part à la course sont :

  Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Titulaire d'une licence sportive ou licence délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens « la non contre-indication

à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », en cours de validité à la date de la manifestation.

- Une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM en cours de validité à la date de la manifestation

***LA LICENCE TRIATHLON N'EST PAS ACCEPTEE***

Certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

## Article 6 : Inscription et retrait de dossard

L'inscription en ligne sur le site www.biscatrail.com ouvre le 01 Septembre 2025 à minuit.

Plusieurs choix pour le retrait des dossards :

- Retrait au magasin foulées 36 av de la somme 33700 Mérignac du samedi 15 novembre 10 heures au 21 Novembre 2025
- Retrait au magasin E.Leclerc avenue Laouadie 40600 Biscarrosse les samedi 22 Novembre et mercredi 26 novembre 2025
- Retrait au village Campéole plage sud, le samedi 29 novembre 2025 de 9 h à 23 h 59 min

***Aucun retrait de dossard le dimanche 30 novembre 2025***

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter le bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents âgés d'au moins 16 ans, la fiche d'inscription pour mineur devra obligatoirement être signée par un représentant légal.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve sauf si celle-ci est venue avec le dossard et son certificat médical et ou PPS le dimanche matin pour faire le changement.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée et ne pourra accéder à la course « Biscatrail ».

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident face à ce type de situation.

Les changements de dossards peuvent se faire jusqu'à 30 min avant le départ de la course avec le certificat médical de moins d'un an et de non-contre-indication.

## Article 7 : Hébergement

Partenariat avec le Camping Campéole Plage Sud,

230 rue des bécasses, 40600 Biscarrosse

Site internet : lien sur biscatrail.com (campéole sud)

Aucune réservation ne pourra être prise par contact téléphonique auprès du camping campéole sud, seul le lien du site biscatrail.com sera pris en compte.

## Article 8 : Organisation

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour toutes les courses.

Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves, dans le respect des règles techniques et de sécurité édictée par la réglementation.

L’organisation met à disposition des participants un parking, des douches et des sanitaires dans le camping campéole mais également des sanitaires sur le village.

**L’organisation décline toute responsabilité en cas de vol d’effets personnels.**

La circulation n’étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs. En cas de manquement à ces engagements, l’organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement visible lors de toute la course.

**L’organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards.**

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un signaleur / jalonneur
- En appelant le PC Course
- En demandant à un coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l’ordre.

En cas d’abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et IMPÉRATIVEMENT remettre leur dossard au PC course à l’arrivée (afin d’éviter les recherches inutiles).

L’organisation peut, en cas de force majeure, notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants avant le départ de chaque course.

## Article 9 : Parcours

L'itinéraire de la manifestation sera mis en ligne une semaine avant le jour de l'évènement, pour ne pas créer de gênes aux propriétaires à cause des passages sur les propriétés privées, pour lesquelles l'organisateur a demandé des autorisations de droit de passage.

Le départ de la course ainsi que l'arrivée se fera rue des Outardes, Biscarrosse Plage.

## Article 10 : Disqualification

- Jet de détritus sur le parcours en dehors des aires aménagées par l'organisation
- Non-respect du parcours balisé.

## Article 11 : Ravitaillement

- Un ravitaillement final est prévu à l'arrivée sur le village au niveau du campéole sud.

- Course 18 kms, 1 point de ravitaillement sera prévu aux environs du 10ème km.

- Course 32 kms, 2 points de ravitaillement, le premier sera prévu aux environs du 10ème km (même ravitaillement que pour la course du 18 kms), le deuxième sera positionné aux environs du 22ème km.

***PAS DE DISTRIBUTION DE GOBELETS SUR LES RAVITAILLEMENTS, PREVOIR VOS ECOCUPS.***

***POSSIBILITE D'EN ACHETER SUR PLACE DES LE SAMEDI 25 DANS LA SALLE DU CAMPEOLE,***

## Article 12 : Restauration

Un repas payant et festif sera organisé le samedi 29 novembre 2025 au soir ainsi que le dimanche 30 novembre 2025 à midi.

Une buvette sera ouverte du samedi 29 novembre 2025 à 10 heures jusqu'à la fin de la manifestation.

**Possibilité d'acheter vos repas soit lors de l'achat de la place sur le site PROTIMING ou bien directement sur place.**

## Article 13: Résultats – Récompenses- tirage au sort

La gestion des résultats est assurée informatiquement par les membres de la société Protiming.

Les lots de participation seront remis au :

- Retrait au magasin foulées 36 av de la somme 33700 Mérignac du 15 au 21 Novembre 2025

- Retrait au magasin E.Leclerc avenue Laouadie 40600 Biscarrosse le samedi 22 Novembre et mercredi 26 novembre 2025 de 9h00 à 19h00

Les récompenses des courses seront remises dans la salle d'accueil du village « Campéole plage sud », 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
Concurrents récompensés : Les 3 premiers de chaque course « masculins et féminines » (toutes catégories confondues, 10, 18, 32 km et rando sportive)

Un tirage au sort sera organisé à la clôture de l'inscription internet, par le biais de votre numéro de dossard. Les résultats du tirage au sort seront communiqués le matin de la course.
La récupération du lot se fera après les remises de récompense.
La présence physique du concurrent tiré au sort, justifiant de son identité pour récupérer son lot, sera indispensable.

L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications d'identités nécessaires par rapport à la liste des engagés.
Tout lot ou récompenses attribués ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange quel que soit le motif.

## Article 14 : Assurance

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personne dite « individuelle accident ».

Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe les concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

## Article 15 : Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants de la présente course que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve ou d'autres partenaires.

## Article 16 : Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées au Biscatrail.

Le lien internet des photos sera mis en ligne sur le site www.biscatrail.com

## Article 17 : Annulation – Remboursement – Changement d'épreuve

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, des spectateurs, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de la course, l'organisation pourra éventuellement être amenée à rembourser une partie des frais d'engagement des concurrents sans compter les frais de gestions.

L'annulation d'un participant pourra être en partie remboursée, si celui-ci a souscrit à l'assurance lors de son inscription.

Le changement d'épreuve inférieure ne sera pas remboursé.

Le changement sur une épreuve supérieure devra être réglé sur place au prix de la course avec un supplément de 2€ correspondant aux frais de gestion.

## Article 18 : Accompagnateurs

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

## Article 19 : Animaux

Il est formellement interdit de prendre le départ de la course avec un animal de compagnie quel qu'y soit (chien, chat…)

## Article 20 : Course des pitchounes

La participation à la course des Pitchounes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les parents ou représentants légaux de l'enfant.
Chaque enfant participant demeure sous l'entière responsabilité de ses parents ou représentants légaux pendant toute la durée de l'événement (avant, pendant et après la course). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors du cadre strict de l'épreuve.
Une décharge de responsabilité devra être remplit par ses parents ou le représentant légal de l'enfant le jours même de la course

Amicale BISCATRAIL

DGA Essais de Missiles Site Landes
BP 3
40600 Biscarrosse plage

Tel :05.58.82.25.95 Mail: biscatrail.organisateur@gmail.com